

Sécurité routière : "Des comportements alarmants"

La préfecture communique sur la période des vacances du 15 au 23 février ou furent comptabilisés entre autre 107 excès de vitesse



Sécurité routière : "Des comportements alarmants"

Un bilan des contrôles de la première semaine des vacances scolaires montre un relâchement significatif des comportements sur les routes gersoises.

Du samedi 15 au dimanche 23 février ont été réalisés **plus de 3000 contrôles** ont été effectués sur l'ensemble du département, et près de 300 infractions relevées.

Ainsi, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 107 excès de vitesse parmi lesquels de grands excès : 147, 182, 230 et 231 km/h retenus pour une vitesse limitée à 110 ;
- 5 alcoolémies délictuelles sur 963 contrôles ;
- 6 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants sur 145 dépistages ;
- 31 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Sur cette courte période, de nombreuses autres infractions ont été relevées : 34 téléphones tenus en main, 13 refus de priorité, 10 défauts de permis de conduire, 6 franchissements de ligne continue, des défauts de contrôle technique ou encore le non-port de la ceinture de sécurité...

Un conducteur a été placé en garde à vue car ayant été contrôlé positif à l'alcool et aux stupéfiants en milieu de journée, alors qu'il avait été verbalisé la nuit précédente pour les mêmes faits et avait vu son permis de conduire retenu par les gendarmes.

Il est à noter qu'un trop grand nombre d'appels de phares qui visent à prévenir de la présence des forces de l'ordre est à déplorer. C'est un comportement irresponsable car il permet à des conducteurs ou individus dangereux, qui jouent consciemment ou inconsciemment avec la vie de leurs concitoyens, d'échapper aux contrôles.

Autant d'infractions et de comportements à risque qui génèrent du danger pour l'usager de la route, qu'il soit piéton ou conducteur.

Le préfet du Gers rappelle que personne ne doit se croire à l'abri. Aucun écart aux règles n'est anodin : il en va de la responsabilité individuelle de chacun pour éviter des accidents, des blessés à vie, des drames et des familles endeuillées.

Photos : Préfecture du Gers



20250225_controle_routier_02.jpg